

Article 2 : Le deuxième commandement

CEC 2142-2149

1. Le nom du Seigneur est saint

Tu ne prononceras pas le nom du Seigneur ton Dieu à faux¹.

Il a été dit aux anciens : " Tu ne parjureras pas " ... Eh bien ! moi je vous dis de ne pas jurer du tout².

Ce deuxième commandement traite lui aussi de la vertu de religion, mais en ce qui concerne notre usage de la parole à propos des choses saintes.

Ce commandement nous prescrit de respecter le nom du Seigneur. Comme le premier commandement, il relève de la vertu de religion. Il concerne plus particulièrement notre usage de la parole s'agissant des choses saintes.

1. Fondements

Parmi toutes les paroles de la Révélation, il en est une, singulière, qui est la révélation du Nom de Dieu. Il confie son nom à ceux qui croient en Lui ; Il se révèle à eux dans son mystère personnel. Le don du Nom appartient à l'ordre de la confiance et de l'intimité. Le nom du Seigneur est saint, c'est pourquoi l'homme ne peut en abuser. Il doit le garder en mémoire dans un silence d'adoration aimante (Cf. Za 2, 17). Il ne le fera intervenir dans ses propres paroles que pour le bénir, le louer et le glorifier (Cf. Ps 29, 2 ; 96, 2 ; 113, 1-2).

2. La déférence à l'égard du nom du Seigneur

Cette déférence est l'expression de la considération que l'on a pour le mystère de Dieu lui-même et pour toute réalité sacré qui lui est lié. Le chrétien doit témoigner du nom du Seigneur, en confessant sa foi.

3. L'abus du nom de Dieu

Il s'agit de tout usage inconvenant du nom de Dieu, de Jésus-Christ, de la Vierge Marie et de tous les saints.

Sous ce chapitre, on peut noter d'abord les promesses : elles doivent être respectées. Être infidèle à une promesse, c'est être infidèle au nom de Dieu.

Ensuite, le blasphème est le fait de proférer contre Dieu (intérieurement ou extérieurement) des paroles de haine, de reproche, de défi, à dire du mal de Dieu, à manquer de respect envers Lui dans ses propos, à abuser du nom de Dieu.

L'interdiction du blasphème s'étend aux paroles contre l'Église du Christ, les saints, les choses sacrées. Il est blasphématoire au plus haut point de recourir au nom de Dieu pour couvrir des pratiques criminelles, réduire des peuples en servitude, torturer ou mettre à mort.

Le blasphème est contraire au respect dû à Dieu et à son saint nom. Il est de soi un péché grave³.

¹ Ex 20, 7 ; Dt 5, 11.

² Mt 5, 33-34.

³ Cf. CIC, can 1369.

Les jurons, enfin, lorsqu'ils font intervenir le nom de Dieu, lorsqu'il n'y a pas l'intention de blasphémer, manifestent tout de même un manque de respect envers le Seigneur. De même, on n'utilisera pas le nom du Seigneur pour un usage magique.